

Nouvel accueil de jour
pour Personnes Agées à
la Maison de retraite
d'Elne au 1^{er} janvier
2016 avec transport



Nouvel accueil de jour
pour Personnes Agées à
la Maison de retraite
d'Elne au 1^{er} janvier
2016 avec transport



Nouvel accueil de jour
pour Personnes Agées à
la Maison de retraite
d'Elne au 1^{er} janvier
2016 avec transport



2 Boulevard des Evadés de France
BP 10
66202 ELNE CEDEX
Tel : 04.68.37.34.34
Fax : 04.68.37.34.43
E Mail : mdrelne@wanadoo.fr
Site internet : www.mdr-elne.com

2 Boulevard des Evadés de France
BP 10
66202 ELNE CEDEX
Tel : 04.68.37.34.34
Fax : 04.68.37.34.43
E Mail : mdrelne@wanadoo.fr
Site internet : www.mdr-elne.com

2 Boulevard des Evadés de France
BP 10
66202 ELNE CEDEX
Tel : 04.68.37.34.34
Fax : 04.68.37.34.43
E Mail : mdrelne@wanadoo.fr
Site internet : www.mdr-elne.com

HORAIRES :

Le minibus de la Résidence partira à 9h afin d'aller chercher les personnes à leur domicile si besoin. Elles seront ramenées le soir entre 17h et 18h, si besoin.



L'accueil de jour est ouvert du Lundi au Vendredi de 10H00 à 17H00.

Fermé les WE, Jours fériés et durant les vacances du professionnel accompagnant.

TARIF

Le tarif journalier est fixé à 35.00 € par jour. L'Aide Personnalisée à l'Autonomie versée

par le Conseil Général ouvre droit à une aide forfaitaire de 21€.

HORAIRES :

Le minibus de la Résidence partira à 9h afin d'aller chercher les personnes à leur domicile si besoin. Elles seront ramenées le soir entre 17h et 18h, si besoin.



L'accueil de jour est ouvert du Lundi au Vendredi de 10H00 à 17H00.

Fermé les WE, Jours fériés et durant les vacances du professionnel accompagnant.

TARIF

Le tarif journalier est fixé à

35.00 € par jour. L'Aide Personnalisée à l'Autonomie versée par le Conseil Général ouvre droit à une aide forfaitaire de 21€.

HORAIRES :

Le minibus de la Résidence partira à 9h afin d'aller chercher les personnes à leur domicile si besoin. Elles seront ramenées le soir entre 17h et 18h, si besoin.



L'accueil de jour est ouvert du Lundi au Vendredi de 10H00 à 17H00.

Fermé les WE, Jours fériés et durant les vacances du professionnel accompagnant.

TARIF

Le tarif journalier est fixé à
35.00 € par jour. L'Aide
Personnalisée à l'Autonomie versée
par le Conseil Général ouvre droit à
une aide forfaitaire de 21€.